



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAZAS DU 12 AVRIL 2022
VOTES DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-deux, le douze avril à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni salle des conférences Gérard Bonnac, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Isabelle DEXPERT, Maire.

Présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEFPAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

Excusés (avec procuration) : Mme Isabelle BERNADET (Procuration à I. Dexpert), Mme Amandine BARBERE (Procuration à S. CILLARD) M. Laurent SOULARD (Procuration à L. JOUGLENS), Mme Mélanie MANO (Procuration à F. CHADEFPAUD)

Secrétaire de séance : Bernard JOLLYS

1. ADMINISTRATION GENERALE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2022

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2022 transmis par courriel le 5 avril 2022 est approuvé à l'**UNANIMITÉ** des membres présente et des procurations.

Votes POUR : 27

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

COMMUNICATION DES INDEMNITES DES ELUS

Conformément à l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Le Maire donne lecture de l'état récapitulatif présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal.

Au titre de tout mandat et de toute fonction exercés en leur sein et au sein de tout syndicat, de toute société, filiale d'une société, cet état doit être communiqué chaque année à l'assemblée délibérante avant l'examen du budget.

L'état présenté ne donne pas lieu à débat ni délibération.

Pour rappel, cette obligation a été introduite par la loi relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

2. FINANCES

➤ N° DE 2022_032 : Subventions municipales 2022

Sur proposition de Mme Danielle Barreyre, le Conseil Municipal décide à l'**UNANIMITÉ** d'octroyer les subventions municipales :

ASSOCIATIONS SPORTIVES	Subvention 2022
A.C.C.A. (association de chasse)	700.00 €
ASATO (Aïkido)	300.00 €
BSN	1 000.00 €
ECOLE DE DANSE	900.00 €
PATRONAGE BAZADAIS	15 900.00 €
PETANQUE BAZADAISE	700.00 €
VELO CLUB BBB	1 450.00 €
USB OMNISPORT	49 970.00 €
CAMINOTS D'AQUI	100.00 €
AIDE A LA MANIFESTATION (subv. exceptionnelles)	2 000.00 €
ASSOCIATIONS CULTURELLES-MANIFESTATIONS	Subvention 2022
AMIS DE LA CATHEDRALE	400.00 €
AMIS DE LA CITE	850.00 €
BAZ ARTS GRAFICS	500.00 €
BAZAS CULTURE CINEMA	6 200.00 €
CAPS NEGUES	2 000.00 €
CHORALE RESONNANCES	300.00 €
COMITE DES FETES	4 300.00 €
LA BAZADAISE	4 000.00 €
LES TIPS TOPS	300.00 €
LOUS DE BAZATS	2 200.00 €
MUSIQUES EN BAZADAIS	1 200.00 €
LES PENELOPES	300.00 €
PATCHWORK	300.00 €
PHOT'AUDACE	500.00 €
PLACE DES ARTS	850.00 €
RETRO CLUB MOBILE	3 500.00 €
TROUBADOURS DU 3ème MILLENAIRE	7 050.00 €
VOISINS DU BEY	300.00 €
ASSOCIATIONS DIVERSES	Subvention 2022
CCAS	300.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	4 500.00 €
EXCELLENCE BAZADAISE	4 000.00 €
F.N.A.C.A.	200.00 €
ADDATH (ex FNATH)	100.00 €
JSP (Jeunes Sapeurs-Pompiers)	200.00 €
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELEVAGE BOVIN DU BAZADAIS	800.00 €
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	
FACECO - Ukraine	1 500 €
COLLEGE AUSONE – 3 ^{ème} jeu développement durable	400 €

En tant que membres d'un bureau associatif, Mmes Marie-Bernadette DULAU, Catherine BERNOS, M. Nicolas SERRIERE et Sébastien LATASTE ne prennent pas part au vote.

Votes POUR : 23	Votes CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------------	------------------	-----------------

➤ **N° DE 2022_033 : Participation communale au budget 2022 du CCAS**

M. Patrick Dufau donne lecture de la délibération portant sur l'attribution de la subvention d'équilibre au budget de fonctionnement du CCAS d'un montant de 10 000 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'**UNANIMITÉ** la délibération portant attribution de la subvention d'équilibre au CCAS pour un montant de 10 000 €.

Votes POUR : 27	Votes CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------------	------------------	-----------------

➤ **N° DE 2022_034 : Avenant N°1 à la convention financière entre le CCAS et la commune de Bazas**

M. Patrick Dufau rappelle à l'assemblée délibérante qu'une convention financière a été signée entre le CCAS et la commune, actée par délibération du 16.02.2021, formalisant la mise à disposition d'un agent administratif communal assurant une mission de chargé d'accueil au CCAS.

M. Patrick Dufau donne lecture de l'avenant N°1 portant sur le remboursement par le CCAS des rémunérations et indemnités versées à cet agent pour un montant de 10 000 €. Le Conseil Municipal approuve à l'**UNANIMITE** l'avenant N°1.

Votes POUR : 27	Votes CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------------	------------------	-----------------

➤ **N° DE 2022_035 : Participation de la Commune au budget de la Régie Autonome de la fête traditionnelle des bœufs gras**

Sur proposition de Mme Danielle Barreyre, le Conseil Municipal approuve à l'**UNANIMITE** le versement d'une participation de 12 000 € permettant d'équilibrer le budget de fonctionnement de la Régie Autonome de la fête des bœufs gras.

Votes POUR : 27	Votes CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------------	------------------	-----------------

➤ **N° DE 2022_036 : Avenant N°3 à la convention financière entre la Régie Autonome de la fête traditionnelle des bœufs gras et la commune de Bazas**

Mme Danielle Barreyre rappelle à l'assemblée délibérante qu'une convention financière a été signée entre la de la Régie Autonome de la traditionnelle fête des bœufs gras et la commune de Bazas nécessaire à l'organisation de la manifestation et notamment avec la mise à disposition du personnel communal et du matériel.

Mme Danielle Barreyre propose à l'assemblée délibérante d'approuver l'avenant N°3 à la convention financière portant reversement par Régie Autonome de la fête des bœufs gras d'une participation d'un montant de 12 500 € à la commune pour la mise à disposition du personnel et du matériel au titre de la manifestation 2022.

A l'**UNANIMITÉ** le Conseil Municipal approuve la délibération portant avenant N°3 à la convention financière entre la Régie Autonome de la fête traditionnelle des bœufs gras et la commune de Bazas.

Votes POUR : 27	Votes CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------------	------------------	-----------------

➤ **N° DE 2022 037 : Avenant N°7 à la convention financière avec BAZAS ENERGIES**

Madame le Maire donne lecture de l'avenant N°7 à la convention financière entre BAZAS ENERGIES et la commune, précisant les montant de reversement assurés par la régie municipale pour le compte de la commune au titre des excédents du gaz, des reversements de taxes sur la consommation d'électricité et des remboursements de rémunération et taxes communales au titre de l'assainissement.

A l'**UNANIMITÉ** le Conseil Municipal approuve l'avenant N°7 à la convention financière entre BAZAS ENERGIES et la commune.

➤ **N° DE 2022 038 : Fiscalité directe locale 2022**

Sur proposition de M. Francis Delcros, le Conseil Municipal approuve à l'**UNANIMITÉ** l'actualisation des taux communaux de la fiscalité directe locale portant uniquement sur le foncier bâti et non bâti, à savoir:

IMPOSITION	Taux 2021	Taux 2022
Foncier bâti	32.11 %	32.36 %
Foncier non bâti	41.45 %	41.45 %

Votes POUR : 27	Votes CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------------	------------------	-----------------

➤ **N° DE 2022 039: BUDGET PRIMITIF 2022 VILLE DE BAZAS**

Conformément aux orientations budgétaires 2022 et sur proposition de M. Francis Delcros, le Conseil Municipal approuve à l'**UNANIMITÉ** le budget général 2022 de la commune, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes

- En section de fonctionnement	5 118 405.96 €
- En section d'investissement	3 277 949.87 €
Total	8 396 355.83 €

Votes POUR : 27	Votes CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------------	------------------	-----------------

➤ **N° DE 2022 040 : Budget annexe ASSAINISSEMENT 2022**

Sur proposition de M. Francis Delcros, le Conseil Municipal approuve à l'**UNANIMITÉ** le budget annexe de l'ASSAINISSEMENT 2022 qui s'équilibre :

- en section d'Exploitation	953 183.09 €
- en section Investissement	710 950.19 €.

Votes POUR : 27	Votes CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------------	------------------	-----------------

➤ **N° DE 2022 041 : Tarification dépôts sauvages d'ordures ménagères**

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'**UNANIMITÉ** la tarification aux contrevenants d'enlèvement des dépôts sauvages assurés par les services communaux comme suit :

- Tarif d'intervention des services techniques : 150 €
- Tarif horaire d'enlèvement 20€ par agent intervenant

Votes POUR : 27	Votes CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------------	------------------	-----------------

➤ **N° DE 2022 042 : Modification du tableau des effectifs**

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'**UNANIMITÉ** la création d'un poste de bibliothécaire à temps complet à compter du 1^{er} mai 2022.

Votes POUR : 27	Votes CONTRE : 0	Abstentions : 0
------------------------	-------------------------	------------------------

La séance est levée à 21H05.